

## Extrait du registre des Délibérations

### Séance du 26 novembre 2025

**Convocation : 21 novembre 2025 - Date d'affichage : 21 novembre**

Sous la Présidence de M. Thierry IGONNET, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six novembre à dix-neuf heures à Saint-Léger-sous-la-Bussière - salle des fêtes.

Commune de <b>BOURGVILAIN</b> :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de <b>LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE</b>	M. Philippe HILARION
Commune de <b>DOMPIERRE LES ORMES</b>	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de <b>GERMOLLES S/GROSNE</b>	M. Hervé JOSEPH
Commune de <b>MATOUR</b>	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de <b>MONTMELARD</b>	M. Jacques CHORIER
Commune de <b>NAVOUR S/GROSNE</b>	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de <b>PIERRECLOS</b>	Mme Sylvie DUPONT
Commune de <b>SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE</b>	M. Pierre LAPALUS
Commune de <b>SAINT PIERRE LE VIEUX</b>	Mme Michèle DORIN
Commune de <b>SAINT POINT</b>	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de <b>SERRIERES</b>	-
Commune de <b>TRAMAYES</b>	Mme Cécile CHUZEVILLE M. Michel MAYA M. Damien THOMASSON
Commune de <b>TRAMBLY</b>	M. Bernard PERRIN
Commune de <b>TRIVY</b>	Mme Chantal WALLUT
Commune de <b>VEROSVRES</b>	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 21

Absents excusés : M. Rémy MARTINOT (Pierreclos), M. Emmanuel ROUGEOT (Pierreclos), Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Jean-Noël BERNARD (Serrières)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN, M. Emmanuel ROUGEOT à Mme Sylvie DUPONT, M. Jean-Noël BERNARD à M. Pierre LAPALUS

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

**Secrétaire : Pierre LAPALUS**

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Gilles PARDON (Saint-Léger-sous-la-Bussière), M. Alain BAMET (Saint-Pierre-le-Vieux), M. Christophe BALVAY (Tramby), M. Jean-Michel ROZIER (Trivy)

## **Aménagement d'une micro-crèche et de logements adaptés aux séniors à Tramayes**

### **Demande de subvention Leader**

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-071-200071645-20251126-2025\_78-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 actualisé relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1er janvier 2017,

Vu la délibération n° 2018-107 en date du 29 novembre 2018 approuvant le projet de réhabilitation/rénovation du bâtiment C de l'Hôpital Corsin à Tramayes,

Le Président rappelle qu'afin de répondre aux enjeux du vieillissement de la population et de la qualité des services d'accueil des jeunes enfants, la Communauté de communes porte le projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment C de l'Hôpital Corsin à Tramayes afin d'y accueillir les équipements suivants :

- Au rez-de-chaussée : une micro-crèche,
- Au 1<sup>er</sup> étage : 11 logements pour personnes âgées autonomes.

Les travaux, débutés en septembre 2023, vont prendre fin en avril 2026.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 3 596 317,19 € H.T.

Le plan de financement se décompose comme suit :

### 1. Micro-crèche

DEPENSES	Montant en € HT
Achat Bâtiment	22 368,00 €
MO	39 804,91 €
OPC	2 678,66 €
Note de calcul thermique	260,96 €
Assistance à gestion de dossiers de demande de subvention	130,48 €
Contrôle technique	1 312,26 €
SPS	720,44 €
Diagnostic amiante avant travaux	772,07 €
Diagnostic plomb avant travaux	58,72 €
Diagnostic géotechnique	1 696,89 €
Accompagnement au projet solaire	605,61 €
Levé topographique + relevé du bâtiment	922,68 €
Travaux micro-crèche	590 412,49 €
Mobilier micro-crèche	25 000,00 €
Assurance DO à souscrire	3 914,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>690 658,56 €</b>
TVA : 20 %	175 618,62 €
<b>Coût total du projet</b>	<b>866 277,19 €</b>

RECETTES	Montant en €	Part en %
DSIL	207 737,21 €	23,98%
CAF	158 000,00 €	18,24%
Département 71	15 098,40 €	1,74%
Effilogis	142 710,75 €	16,47%
FCTVA	144 042,40 €	16,63%
Emprunt/Autofinancement	198 688,43 €	22,94%
<b>TOTAL</b>	<b>866 107,90 €</b>	<b>100,00%</b>

## 2. Logements adaptés aux séniors

DEPENSES	Montant en € HT
Achat Bâtiment	97 632,00 €
MO	173 740,72 €
OPC	11 691,84 €
Note de calcul thermique	1 139,04 €
Assistance à gestion de dossiers de demande de subvention	569,52 €
Contrôle technique	5 727,74 €
SPS	3 144,56 €
Diagnostic amiante avant travaux	3 369,93 €
Diagnostic plomb avant travaux	256,28 €
Diagnostic géotechnique	7 406,61 €
Accompagnement au projet solaire	2 643,39 €
Levé topographique + relevé du bâtiment	4 027,32 €
Travaux logements	2 577 224,07 €
Assurance DO à souscrire	17 085,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 905 658,63 €</b>
TVA non déductible sur logements et locaux communs : 10 %	257 722,41 €
<b>Coût total du projet</b>	<b>3 163 381,03 €</b>

RECETTES	Montant en €	Part en %
DSIL	906 732,79 €	28,66%
Département 71	65 901,60 €	2,08%
Leader	100 000,00 €	3,16%
Région BFC	25 000,00 €	0,79%
runt/Autofinancement	2 065 746,64 €	65,30%

Le Président informe le Conseil communautaire que le projet est éligible au programme Leader dans le cadre de la fiche-action « Renforcer l'attractivité des centralités et des centres-bourgs ».

**Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

➤ APPROUVE le projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus

➤ AUTORISE le Président à solliciter :

- L'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER et à signer les documents en lien avec la demande de subvention ;
- L'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale et à signer les documents en lien avec la demande de subvention ;

➤ PRÉCISE que ce projet est inscrit en section d'investissement du Budget principal de la Communauté de communes,

➤ ACCEPTE la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus,

➤ AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président empêché  
Thierry IGONNET  
1<sup>er</sup> Vice-Président

**REÇU EN PREFECTURE**

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-071-200071645-20251126-2025\_78-DE